

**2009 / 2010**

**PARTICIPATIONS FORFAITAIRES**

1/ FORFAIT pour présentation d' OFFICIELS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX ...  
... SUR SAISON SPORTIVE ECOULEE

**Formule** :

Suppression du remboursement forfaitaire pour les Championnats Régionaux.

En revanche, courant Janvier 2010, un courrier sera adressé à chaque Officiel de la Ligue pour lui proposer un remboursement forfaitaire de **65 €**, si au cours de la Saison Sportive 2009 il a officié au moins à 6 Championnats Régionaux/Interrégionaux.(compétitions sélectionnées).

**Condition**: être licencié au 31 Janvier 2010.

Ceci établira une relation directe entre la LIGUE et l'OFFICIEL.

2/PENALITES pour non respect QUOTAS d'OFFICIELS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

**33.00 € par Officiel et par compétition**, non fourni par rapport aux quotas définis  
(Officiel en titre et non aide)

3/INDEMNITES DE DEPLACEMENT pour réunions régionales de travail pour les divers participants aux Comités Directeurs, Bureaux, Commissions Régionales, le Juge Arbitre Général désigné , l'Opérateur Chronométrage Electrique, etc...

**Rappel**: depuis le 01/05/2007, prise en charge des péages UNIQUEMENT sur justificatifs

**0.29 €** du Km

4/INDEMNITES JOURNALIERES versées aux CADRES bénévoles (uniquement Brevet d'Etat) lors des Stages Régionaux (Athlètes ou Formation), Interdépartementaux

**30.00 €** / jour / cadre